

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès-Verbal des délibérations de la Séance ordinaire du 23 Décembre 2020

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9+1 PP

Votants : 10

Convocation du 17 décembre
2020

L'an deux mil vingt, le vingt trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, CLAUDET Éric, BOUS Xavier, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Éric, LEDOYEN Jean-Pierre, ROTA Raphaël par procuration à MARIEMBERG Jean-François, MALGRAS Jean-Marc.

Absents excusés : MM. BLANCHETETE Jérémy, CAPART François, CROATI Gilles, Mmes LE LOUARN Françoise, JONETTE Marie.

1. Baux à renouveler

Les baux suivants arrivent à échéance :

- Parcelle D 53 lot n°18 au lieu-dit « entre deux chemins » bail au nom de LETTE Christian (échéance : 31/12/2020) à transférer à PIERRET Valérie. Le Conseil profite de cette délibération pour transférer les baux au nom de LETTE Christian à PIERRET Valérie. Cette dernière a produit l'extrait « kbis » de sa société. Elle est bien domiciliée ferme du Varteiller à Allondrelle.
- Parcelle D 53 lot n° 6 au lieu-dit « Haut-Chemin », bail au nom de BRAGARD Armelle (échéance 31/12/2019).

Le Conseil décide, à l'unanimité, de les renouveler pour 9 ans, au tarif de 340 Q de blé à l'ha. Le paiement interviendra le 11 novembre de chaque année.

2. ONF travaux d'exploitation.

Le garde forestier est venu en mairie présenter les travaux et le programme d'exploitation pour 2021 ;

Des travaux urgents sont à réaliser ; il s'agit de l'abattage et du façonnage de chablis sur plusieurs parcelles forestières communales.

Le coût des travaux est le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| - Travaux d'exploitation réalisés par l'ONF : | 1 006, 05 € HT |
| - Honoraires ONF : | 325, 00 € HT |
| - Devis abattage-débardage : | 510, 00 € HT |
| - Service d'expertise sur exploitation : | 200, 00 € HT |

Soit un total de : 2 041, 05 € HT

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer et à engager l'opération.

3. ONF – Etat d'assiette 2021.

Le maire présente la proposition de l'ONF pour l'année 2021.

	Etat d'Assiette Année 2021 UT Nord 54	Forêt n° 59/83 ALLONDRELLE-LA-MALMAISON Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAIS 23B RUE DES CERISIERS 54260 ALLONDRELLE LA MALMAISON				
Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion - VPR EA = volume présumé réalisable de l'état d'assiette – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie		Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe					
Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Irrégulier	30	Irrégulière de BO	6,64	6,64	166,00	BSP
CPAF	Irrégulier	1	Irrégulière de BO	8,56	8,56	214,00	BSP
CPAF	Irrégulier	18	Ouverture de cloisonnements	6,91	6,91	124,38	BSP
CPAF	Irrégulier	19	Ouverture de cloisonnements	5,68	5,68	85,20	BSP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté, à l'exception des ouvertures de cloisonnement. Le Conseil municipal demande une exploitation traditionnelle des coupes 18 et 19, sans ouverture de cloisonnement de 4m tous les 24 mètres.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.
- Accepte la vente en bloc et sur pieds en réservant les houppiers aux affouagistes.
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Pour les unités de gestion n°30 – 1 – 18 -19, le Conseil fixe comme suit, les diamètres de futaies à vendre

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Le Conseil autorise la vente par l'Office National des Forêts, des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits, le Conseil décide le partage sur pieds entre les affouagistes et désigne comme bénéficiaires solvables, MM. J-F MARIEMBERG, Eric CLAUDET, et Eric BUDIN qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

Enfin, il décide de répartir l'affouage par feu. Le prix de l'affouage reste inchangé.

Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garants »)

4. Demande de subvention salle polyvalente.

Dans le cadre du projet de réfection de la salle polyvalente, il y aura lieu de modifier la toiture existante, sur la partie cuisine et entrée et de créer une toiture sur la partie salle, où pour le moment il n'y a qu'une terrasse.

Le maire a sollicité un architecte, pour une évaluation du montant des travaux. Il apparaît que les travaux sont estimés à 109 500 € ht et les honoraires de l'architecte à 21 930 € ht

Le Conseil sollicite, à l'unanimité, une subvention de l'Etat, au titre de la DETR pour 2021, et de la Région grand-Est.

5. Accès à la salle polyvalente

La salle polyvalente est mise à disposition des Francas, pour la cantine le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Des personnes « volantes » viennent quotidiennement. Ce n'est pas forcément les mêmes chaque jour. Les Francas demandent la mise à disposition de plusieurs clés. Les clés passent de mains en mains, au risque d'être perdues.

Le conseil propose d'installer un système d'ouverture à badges, identique à celui de la mairie-école. Le conseil accepte le devis de 1491 € produit par Infolya. Voté à l'unanimité moins une abstention.

6. Lotissement – vente de grumes

Quelques grumes sont encore à vendre au niveau du lotissement. Cette partie n'est pas soumise au régime de l'ONF.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la vente et décide de l'imputer en recettes sur le budget du lotissement.

7. Lotissement – expertise de sol.

Suite à une modification de la réglementation en matière d'urbanisme, l'étude de sol réalisée au début du lotissement en 2014 n'est plus suffisante. Il est donc nécessaire de solliciter une société spécialisée pour effectuer une étude de sol spécifique à chacune des 5 parcelles restant à vendre.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à solliciter une société et à engager l'opération.

8. Le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires.

Le délai laissé aux maires et aux présidents concernant le transfert de certains pouvoirs de police spéciale des maires au président de communautés sera échu en janvier 2021 pour les maires, sous réserve qu'au moins un maire de leur communauté ou métropole ait refusé le transfert du pouvoir de police spéciale considéré.

Le maire expose le sujet au Conseil.

Il est décidé de refuser le transfert des pouvoirs de police spéciale, à l'unanimité.

9 Convention avec la ligue contre le cancer.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec la ligue contre le cancer, dont le but est de faire des zones de jeux, des espaces sans tabac.